



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'entreprise Michelin

Question au Gouvernement n° 3662

Texte de la question

SITUATION DE L'ENTREPRISE MICHELIN

M. le président. La parole est à M. Michel Fanget.

M. Michel Fanget. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Le plan de simplification et de compétitivité annoncé par le groupe Michelin prévoit la suppression de 2 300 postes sur trois ans – 1 100 dans le secteur tertiaire et 1 200 dans la production – dans l'ensemble des sites français, dont la moitié à Clermont-Ferrand. A priori, et selon les promesses de Florent Menegaux, président de Michelin, ce plan s'appliquera sans licenciements secs et sans fermeture d'usines. Au contraire, il s'accompagnera de la création d'un nombre équivalent d'emplois en France, dans des activités à forte valeur ajoutée liées à la transition écologique, grâce notamment à l'ouverture d'une usine de production de piles à hydrogène.

Dans le contexte très anxiogène de la crise sanitaire, cette annonce suscite pourtant de vives inquiétudes à Clermont-Ferrand, où se situe le siège international de la manufacture. L'inquiétude est d'autant plus grande, dans le sud de ma circonscription, que le bassin d'Issoire, spécialisé dans la sous-traitance aéronautique, subit de plein fouet le contrecoup de la crise qui frappe ce secteur. L'entreprise Aubert et Duval annonce déjà un plan de restructuration et près de 237 suppressions d'emplois.

À l'heure où la crise sanitaire révèle et accentue la désindustrialisation en France et où la moitié des emplois industriels ont été perdus depuis 1980, une politique industrielle ambitieuse est vitale. Aussi des mesures concrètes, rapides et proportionnées doivent-elles être prises. L'annonce par le Gouvernement du plan de relance de 100 milliards suscite de nombreuses attentes. La réponse qui leur sera apportée sera décisive pour la relance de la filière industrielle.

Quelles perspectives le Gouvernement dresse-t-il pour la politique industrielle de notre pays ? Quelles réponses peut-il aujourd'hui apporter aux légitimes inquiétudes de tous les salariés du secteur industriel, et tout particulièrement à ceux de ma circonscription ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics.

M. Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des comptes publics. Vous l'avez dit, le groupe Michelin, qui compte 18 000 salariés, a annoncé une réduction de ses effectifs de 2 300 postes sur trois ans, tout en prenant un certain nombre d'engagements. Le premier est qu'il n'y aura pas de licenciements secs, mais simplement – si vous me permettez de le dire ainsi – des départs volontaires ou des départs à la retraite non remplacés. Le

groupe s'est également engagé à ce que chaque emploi supprimé soit compensé par la création d'un autre emploi sur le territoire national, mais aussi, en matière d'investissements, à ce que de nouvelles activités à forte valeur ajoutée soient localisées sur le territoire français, dans les secteurs de l'hydrogène, des piles, du recyclage des matériaux durables et de la chimie verte. Avec la ministre déléguée chargée de l'industrie, Agnès Pannier-Runacher, nous veillerons à ce que ces engagements soient tenus. Je ne sais que trop – notamment en tant que voisin ! – l'importance du groupe Michelin pour le territoire de Clermont-Ferrand et, sur le plan historique et symbolique, pour le pays tout entier.

Vous évoquez par ailleurs les perspectives de la France en matière d'industrie. Le plan de relance est venu compléter les outils de la politique industrielle déployée par le Gouvernement. Un seul mot suffit à résumer notre volonté : reconquête. Nous souhaitons engager la reconquête de secteurs industriels, la reconquête de filières et de chaînes de valeur, la relocalisation d'activités industrielles dans nos territoires. C'est la raison pour laquelle vous avez adopté, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, la réduction des impôts de production, qui facilitera la relocalisation d'activités industrielles en France et améliorera la compétitivité de nos entreprises et de nos territoires, sans oublier le plan de relance de 100 milliards d'euros, dont une large partie sera consacrée à la revitalisation industrielle.

Plusieurs centaines de projets industriels font d'ores et déjà l'objet d'un accompagnement par l'État dans tous les territoires, dans le cadre du processus industrie du futur. Nous aurons prochainement l'occasion de présenter la liste de ces projets, les subventions versées par l'État et surtout les investissements et les créations d'emplois déclenchés par l'octroi de ces subventions. C'est en partant à la reconquête des filières industrielles et des territoires que nous répondrons aux inquiétudes légitimes que vous avez rappelées. *(M. Christophe Jerretie applaudit.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Fanget](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3662

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 janvier 2021](#)